



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'HOMME  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le 14 avril, à 20h30, les membres du conseil communautaire issus du renouvellement des mandats dans les communes membres se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Fleurac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président sortant, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

**Nombre de conseillers en exercice : 45      Présents : 44      Votants : 45**

Présents : ARNAUD Alain, AUDIBERT Sylvie, AUTEFORT Jean François, BAUDRY Josette, BOUET Jean-Paul, BOUYNET Michel, CARBONNIERE Jacques, COLOMBEL Sylvie, CROUZEL Denis, DAUMAS CASTANET Isabelle, DESCAMP Jean-Marie, DEZENCLOS Gérard, DUBOS Jean-Paul, EYMERY-FAGET Valérie, FIEVET Annie, GAUTHIER Florence, GOURDON Patrick, LABROUSSE Gérard, LACHEZE Jean-Louis, LAGARDE Philippe, MALVAUD Frédéric, MANET-CARBONNIERE Nathalie, MARTY Raymond, MARZIN Ludovic, MATHIEU Laurent, MENUGE Céline, MERIENNE Jean-Jacques, MONTIEL Michel, MONTORIOL Jean, PIQUES Maryvonne, RAYNAL GISSON Brigitte, REVOLTE Alain, RICHARD Serge, RIGAUDIE TALBOT Colette, ROGER Anne, ROUGIER Jean-Claude, ROUVES Christian, ROYE Bernard, SCHAUER Charles, SIMON Jean Paul, TALET Michel, TANGUY Yves Marie, TEILLAC Christian, VILATTE Claude.

Absents, Excusés : Georges MAZEAU

Pouvoirs : Georges MAZEAU a donné pouvoir à Nathalie MANET-CARBONNIERE

Secrétaire de séance : Sylvie AUDIBERT

**I / Installation des conseillers communautaires**

Philippe LAGARDE donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des communes et informe l'assemblée des lettres de démission émanant de :

- Madame Jouanel-Monribot, maire de Peyzac Le Moustier, qui démissionne de son poste de conseiller titulaire au profit de son 1er adjoint Monsieur Bernard Roye
- Madame Gomez, Maire de Saint Avit de Vialard, qui démissionne de son poste de conseiller titulaire au profit de son 1er adjoint Jean-Paul Dubos,
- Madame Laval, 1ère Adjointe au maire des Farges, qui démissionne de son poste de suppléant
- Monsieur Cheyron, 2ème Adjoint au maire des Farges, qui démissionne de son poste de suppléant
- Monsieur Loubignac, conseiller municipal 4ème dans l'ordre du tableau à la mairie des Farges, qui démissionne de son poste de suppléant
- Madame Herszt, conseillère municipale 5ème dans l'ordre du tableau à la mairie des Farges, qui démissionne de son poste de suppléant au profit de M. Jean-Pierre Chauvet.

Compte tenu de ces éléments, il déclare installer les personnes listées ci-dessous dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Communes	Titulaires	Suppléants
Aubas	Patrick GOURDON	
	Jean-Marie DESCAMP	
Campagne	Alain ARNAUD	Thierry PERARO
Fanlac	Anne ROGER	Frédéric BEUSSE
Fleurac	Jean-Paul BOUET	Christian LANGLADE
Journiac	Michel BOUYNET	Jean-Louis TEULET
La Chapelle Aubareil	Jean-Louis LACHEZE	Muriel DESBORDES GARRIGOU
Le Bugue	Jean MONTORIOL	
	Annie FIEVET	
	Michel MONTIEL	
	Colette RIGAUDIE TALBOT	
	Alain REVOLTE	
	Maryvonne PIQUES	
	Gérard LABROUSSE	
Les Eyzies	Philippe LAGARDE	
	Jean-Jacques MERIENNE	
Les Farges	Sylvie COLOMBEL	Jean-Pierre CHAUVET
Manaurie	Gérard DEZENCLOS	Arlette MELCHIORI
Mauzens	Yves Marie TANGUY	Nadine LANSADE
Montignac	Laurent MATHIEU	
	Josette BAUDRY	
	Ludovic MARZIN	
	Brigitte RAYNAL GISSON	
	Jacques CARBONNIERE	
	Céline MENUGE	
	Christian TEILLAC	
Peyzac Le Moustier	Bernard ROYE	Marie Elyse BLONDY
Plazac	Florence GAUTHIER	
	Denis CROUZEL	
Rouffignac	Raymond MARTY	
	Valérie EYMERY-FAGET	
	Christian ROUVES	
	Georges MAZEAU	
Saint Amand de Coly	Claude VILATTE	Vincent GEOFFROID
Saint Avit de Vialard	Jean-Paul DUBOS	Jean-Claude BOUYSSAVIE
Saint Chamassy	Charles SCHAUER	
	Sylvie AUDIBERT	
Saint Cirq	Jean-Claude ROUGIER	Jean-Louis GOULPIER
Saint Félix	Jean-François AUTEFORT	Régis ROBERT
Saint Léon s/Vézère	Frédéric MALVAUD	Anita JARDEL
Savignac	Jean-Paul SIMON	Ghislaine SUDRIE
Sergeac	Isabelle DAUMAS CASTANET	Bernard BAGNAUD
Thonac	Serge RICHARD	Guillaume ARCHAMBEAU
Tursac	Michel TALET	Joël CARBONNIERE
Valojoulx	Nathalie MANET- CARBONNIERE	Mireille CALVO

## II / Election du Président (délibération 2014-54)

**Monsieur Jean-Claude ROUGIER, doyen d'âge parmi les conseillers de communauté préside la suite de la séance en vue de l'élection du Président.**

**Secrétaire de Séance : Sylvie AUDIBERT**

**Désignation de deux assesseurs : Isabelle DAUMAS-CASTANET, Yves-Marie TANGUY**

Il est rappelé que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen fait appel à candidature pour le poste de Président :

**Nathalie MANET-CARBONNIERE et Philippe LAGARDE se déclarent candidats.**

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

1<sup>er</sup> tour de Scrutin

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 45
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 45
- majorité absolue : 23

Ont obtenu :

- Philippe LAGARDE 30 voix
- Nathalie MANET-CARBONNIERE 15 voix

**Monsieur Philippe LAGARDE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.**

Philippe LAGARDE, prend alors la Présidence de la séance.

*Il prend la parole et remercie l'assemblée de l'avoir élu. Il évoque les enjeux économiques et touristiques notamment qui l'attendent au cours de ce mandat. Il précise que tout le monde devra travailler ensemble et revient sur le travail effectué lors de la fusion. Il précise que sa motivation principale sera la réalisation des projets.*

*Nathalie MANET CARBONNIERE tient à féliciter Philippe LAGARDE. Elle redit son enthousiasme et son intérêt pour « le travailler ensemble », remercie l'assemblée de s'être positionnée dans le principe de l'expression du vote dans la démocratie et conclut en formulant le vœu d'un travail fructueux pour l'avenir.*

### **2014-55 : Détermination du nombre de vice-présidents**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles ci-dessus sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Président propose que le nombre de vice-présidents soit fixé à 8 . Nathalie MANET CARBONNIERE souhaite connaître les chapeaux des vice-présidences. Le Président propose les délégations suivantes :

1ier vice-président : Finances – Développement économique et gestion de zones

2ième vice-président : Tourisme et suivi du Grand Site Vallée de la Vézère  
3ième vice-présidence : Urbanisme, développement durable et Agenda 21  
4ième vice-présidence : Enfance  
5ième vice-présidence : Voirie  
6ième vice-présidence : Assainissement, déchets et déchetteries  
7ième vice-présidence : Bâtiments, infrastructures et valorisation forestière  
8ième vice-présidence : Communication, conservatoire de musique et services à la personne.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à**

**41 voix pour, 4 abstentions**

**Décide** la création de huit postes de vice-présidents.

### **2014-56 à 2014-63 : Election des vice-présidents**

Monsieur Le Président, rappelle que l'élection des vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Président.

**Désignation de deux assesseurs : Isabelle DAUMAS-CASTANET, Yves-Marie TANGUY**

#### **Premier vice-président : Finances – Développement économique et gestion de zones**

Monsieur Le Président fait appel à candidature pour le poste de Premier vice-président (Finances – Développement économique et gestion de zones)

Jean-Louis LACHEZE et Ludovic MARZIN se déclarent candidats

*Jean-Louis LACHEZE prend la parole et rappelle qu'il est maire depuis 13 ans, qu'il a été vice président de la CCVV pendant 12 ans (voirie, administration et travaux), qu'il a activement participé et apporté sa disponibilité. Il précise qu'il est un homme de débat et souhaite que les idées de chacun soient prises en compte. Il précise qu'il a participé aux réunions mettant en place la fusion et qu'il maîtrise les questions budgétaires, notamment à travers le travail au côté du cabinet d'études chargé de l'étude financière avant la fusion.*

*Ludovic MARZIN s'exprime à son tour en précisant son rôle d'adjoint au Maire sur la commune de Montignac et rappelle le travail effectué dans le secteur économique pour amener des entreprises sur la commune.*

Déroulement du vote conformément aux dispositions réglementaires.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 45
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 43
- majorité absolue : 22

Ont obtenu :

- Ludovic MARZIN                    26 voix
- Jean-Louis LACHEZE            17 voix

**Ludovic MARZIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier vice- président, et a été installé.**

*Ludovic MARZIN remercie l'assemblée et précise qu'il mènera cette action au mieux. Jean-Louis LACHEZE tient à le féliciter, remercie l'assemblée et formule le souhait de travailler ensemble dans le sens du développement du territoire.*

#### **Deuxième vice-président : Tourisme et suivi du Grand Site Vallée de la Vézère**

Monsieur Le Président fait appel à candidature pour le poste de deuxième vice-président (Tourisme et suivi du Grand Site Vallée de la Vézère)

Nathalie MANET-CARBONNIERE et Jean MONTORIOL se déclarent candidats

Déroulement du vote conformément aux dispositions réglementaires.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 45
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 44
- majorité absolue : 23

Ont obtenu :

- Jean MONTORIOL 26 voix
- Nathalie MANET-CARBONNIERE 18 voix

**Jean MONTORIOL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième vice- président, et a été installé.**

*Jean MONTORIOL remercie Nathalie MANET CARBONNIERE et ceux qui lui ont fait confiance.*

**Troisième vice-président : Urbanisme, développement durable et Agenda 21**

Monsieur Le Président fait appel à candidature pour le poste de troisième vice-président (Urbanisme, développement durable et Agenda 21)

Serge RICHARD et Christian ROUVES se déclarent candidats.

*Serge RICHARD rappelle qu'il a suivi l'Opération Grand Site pendant 4 ans et souhaite que cela continue.*

Déroulement du vote conformément aux dispositions réglementaires.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 45
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 45
- majorité absolue : 23

Ont obtenu :

- Christian ROUVES 30 voix
- Serge RICHARD 15 voix

**Christian ROUVES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième vice- président, et a été installé.**

*Christian ROUVES remercie l'assemblée et pense désormais au travail qui l'attend.*

**Quatrième vice-président : Enfance**

Monsieur Le Président fait appel à candidature pour le poste de quatrième vice-président (Enfance)

Charles SCHAUER et Patrick GOURDON se déclarent candidats.

*Patrick GOURDON rappelle le travail qu'il a effectué : Ecole de Musique, Projet de la Maison de l'Enfance, les TAP et qu'il souhaiterait pouvoir suivre et finir ce qu'il a commencé, notamment au niveau du projet de la Maison de l'Enfance.*

Déroulement du vote conformément aux dispositions réglementaires.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 45
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 45
- majorité absolue : 23

Ont obtenu :

- Charles SCHAUER 27 voix
- Patrick GOURDON 18 voix

**Charles SCHAUER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième vice-président, et a été installé.**

*Charles SCHAUER remercie l'assemblée et son prédécesseur Claude FAURET, il évoque les TAP et conclut sur sa volonté de bien faire.*

**Cinquième vice-président : Voirie**

Monsieur Le Président fait appel à candidature pour le poste de cinquième vice-président (Voirie)

Jean-Paul BOUET se déclare candidat

Déroulement du vote conformément aux dispositions réglementaires.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 45
- bulletins blancs ou nuls : 8
- suffrages exprimés : 37
- majorité absolue : 19

A obtenu :

- Jean-Paul BOUET                      37 voix

**Jean-Paul BOUET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième vice- président, et a été installé.**

*Jean-Paul BOUET remercie l'assemblée et souligne l'importance de la voirie pour les petites communes. Il salue le travail effectué par Jean-Louis LACHEZE auprès de la CCVV. Avec 200 km de voirie intercommunale il sait que cette tâche ne sera pas simple et qu'il y a beaucoup de travail en perspective.*

**Sixième vice-président : Assainissement, déchets et déchetteries**

Monsieur Le Président fait appel à candidature pour le poste de sixième vice-président (Assainissement, déchets et déchetteries)

Gérard DEZENCLOS et Serge RICHARD se déclarent candidats

Déroulement du vote conformément aux dispositions réglementaires.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 45
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 44
- majorité absolue : 23

Ont obtenu :

- Serge RICHARD                      12 voix
- Gérard DEZENCLOS                32 voix

**Gérard DEZENCLOS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième vice- président, et a été installé.**

*Gérard DEZENCLOS remercie l'assemblée et dit qu'il va travailler pour la collectivité le mieux possible, soulignant le fait que les personnes présentes sont toutes élues avec un objectif commun pour le bon fonctionnement de la collectivité.*

**Septième vice-président : Bâtiments, infrastructures et valorisation forestière**

Monsieur Le Président fait appel à candidature pour le poste de septième vice-président (Bâtiments, infrastructures et valorisation forestière)

Jean-Paul DUBOS se déclare candidat

Déroulement du vote conformément aux dispositions réglementaires.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 45
- bulletins blancs ou nuls : 12
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

a obtenu :

- Jean-Paul DUBOS                      33 voix

**Jean-Paul DUBOS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième vice- président, et a été installé.**

*Jean-Paul DUBOS évoque les chantiers en cours et précise qu'il sera l'élu de tous.*

#### **Huitième vice-président : Communication, conservatoire de musique et services à la personne**

Monsieur Le Président fait appel à candidature pour le poste de huitième vice-président

(Communication, conservatoire de musique et services à la personne)

Anne ROGER se déclare candidate

Déroulement du vote conformément aux dispositions réglementaires.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 45
- bulletins blancs ou nuls : 12
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

a obtenu :

- Anne ROGER                      33 voix

**Anne ROGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée huitième vice- présidente, et a été installée.**

*Anne ROGER dit qu'elle est honorée de cette vice-présidence. Elle souligne que la communication est un enjeu important, y compris pour les administrés. Elle remercie l'assemblée pour la confiance apportée.*

*Nathalie MANET CARBONNIERE félicite les élus et se dit heureuse de voir une femme parmi eux. Elle rappelle qu'en 2008, une vice-présidence a été offerte à la commune de Montignac et estime que la représentation territoriale au sein des vice-présidences est tronquée.*

*Philippe LAGARDE répond que la démocratie s'est exprimée et dit que les petites et grosses communes sont représentées. La parité n'est pas facile à atteindre, peu de femmes étant élues maires. Il conclut en remerciant ceux qui se sont présentés.*

#### **2014-64: Détermination de la composition du bureau communautaire**

Vu la délibération n°2014-55 portant création de 8 postes de vice-présidents ;

Le Président rappelle que conformément à l'article L5211-10 le bureau est composé d'un Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs membres.

Il propose que le bureau soit composé du Président, des huit vice-présidents et de 17 autres membres issus des communes non représentées au sein de la présidence et des vice-présidences.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**Approuve** que le bureau soit composé du Président, des huit vice-présidents et de 17 autres membres issus des communes non représentées au sein de la présidence et des vice-présidences.

## **2014-65 : Election des 17 membres du bureau autres que Président et vice-présidents**

Le Président rappelle que conformément à l'article L5211-10 le bureau est composé d'un Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs membres.

Monsieur Le Président rappelle que siègent au bureau le Président et les vice-présidents qui représentent les communes suivantes :

LES EYZIES : Philippe LAGARDE, Président

MONTIGNAC : Ludovic MARZIN, premier vice-président

LE BUGUE : Jean MONTORIOL, deuxième vice-président

ROUFFIGNAC SAINT CERNIN DE REILHAC : Christian ROUVES, troisième vice-président

SAINT-CHAMASSY : Charles SCHAUER, quatrième vice-président

FLEURAC : Jean-Paul BOUET, cinquième vice-président

MANAURIE : Gérard DEZENCLOS, sixième vice-président

SAINT AVIT DE VIALARD : Jean-Paul DUBOS, septième vice-président

FANLAC : Anne ROGER, huitième vice-président

Monsieur Le Président fait appel à candidature pour les communes non représentées.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Premier tour de scrutin

AUBAS : Patrick GOURDON est élu à l'unanimité (45 voix)

CAMPAGNE : Alain ARNAUD est élu à l'unanimité (45 voix)

JOURNIAC : Michel BOUYNET est élu à l'unanimité (45 voix)

LA CHAPELLE AUBAREIL : Jean-Louis LACHEZE est élu à l'unanimité (45 voix)

LES FARGES : Sylvie COLOMBEL est élue à l'unanimité (45 voix)

MAUZENS-MIREMONT : Yves-Marie TANGUY est élu à l'unanimité (45 voix)

PEYZAC-LE MOUSTIER : Marie-Elyse BLONDY est élue à l'unanimité (45 voix)

PLAZAC : Florence GAUTHIER est élue à l'unanimité (45 voix)

SAINT AMAND DE COLY : Claude VILATTE est élu à l'unanimité (45 voix)

SAINT CIRQ : Jean-Claude ROUGIER est élu à l'unanimité (45 voix)

SAINT FELIX DE REILHAC ET MORTEMART : Jean-François AUTEFORT est élu à l'unanimité (45 voix)

SAINT LEON SUR VEZERE : Frédéric MALVAUD est élu à l'unanimité (45 voix)

SAVIGNAC DE MIREMONT : Jean-Paul SIMON est élu à l'unanimité (45 voix)

SERGEAC : Isabelle DAUMAS CASTANET est élue à l'unanimité (45 voix)

THONAC : Serge RICHARD est élu à l'unanimité (45 voix)

TURSAC : Michel TALET est élu à l'unanimité (45 voix)

VALOJOULX : Nathalie MANET-CARBONNIERE est élue à l'unanimité (45 voix)

Patrick GOURDON, Alain ARNAUD, Michel BOUYNET, Jean-Louis LACHEZE, Sylvie COLOMBEL, Yves-Marie TANGUY, Marie-Elyse BLONDY, Florence GAUTHIER, Claude VILATTE, Jean-Claude ROUGIER, Jean-François AUTEFORT, Frédéric MALVAUD, Jean-Paul SIMON, Isabelle DAUMAS CASTANET, Serge RICHARD, Michel TALET, Nathalie MANET-CARBONNIERE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés membres du bureau communautaire et immédiatement installés.

## **2014-66 : Fixation des indemnités de fonction**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Etablissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R. 5214-1 fixant pour les communautés de communes des taux maximum.

Considérant :



- que la Communauté de Communes est située dans la tranche suivante de population : 10000 à 19999;
- que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 48.75 % pour le président et de 20.63 % pour les vice-présidents.

Le Président propose à l'assemblée de fixer l'enveloppe mensuelle de la manière suivante :

- Indemnité du Président 45 % de l'indice brut 1015
  - Le produit de 15 % de l'indice brut 1015 x le nombre de vice-présidents (x8)
- Soit 6842.65 € par mois

**Madame Nathalie Manet-Carbonnière précise qu'elle ne souhaite pas prendre part au vote sur ce point (2 votants en moins car pouvoir de Georges Mazeau).**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**41 voix pour, 2 abstentions**

**Décide que :**

- 1) A compter du 15 avril 2014, les taux et montants des indemnités de fonction du président et des vice-présidents sont fixés comme suit :  
Indemnité du Président = 45 % de l'indice brut 1015  
Indemnité de chaque vice-président = 15 % de l'indice brut 1015
- 2) Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.
- 3) Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'établissement public.

**Précise** qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées est annexé à la présente délibération.

#### **2014-67 : Délégations consenties au Président**

Conformément au code général des collectivités territoriales (articles L 5211-1, L 5211-2, L 2122-22, L 2122-23) les établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur président. En effet, le président, les vice-présidents ayant reçu délégation, ou le bureau dans son ensemble, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. De l'approbation du compte administratif ;
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 ;
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. De la délégation de la gestion d'un service public ;
7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

A noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**42 voix pour, 3 abstentions**

**Décide** de donner délégation au Président, pour la durée du mandat à l'effet :

1. De signer les contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme ;

2. De créer, modifier ou supprimer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;
3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
4. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5. De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
6. D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.
7. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules propriété de la communauté de communes ;
8. De décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

Philippe LAGARDE précise que l'on ne crée pas les commissions lors de cette première réunion. Lors de la prochaine séance, il faudra désigner les délégués au SICTOM du Périgord Noir, au PIP, au Conservatoire, au CDAS et au SYGED notamment.

Il annonce les prochaines réunions communautaires :

- 22/04 : Bureau communautaire aux Eyzies
- 28/04 : Conseil Communautaire à Plazac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.